

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 OCTOBRE

TRISTESSE PATRIOTIQUE

Rien ne peut rendre notre tristesse à la vue de tout ce qui se passe en France. Comme si nous n'avions pas déjà assez de l'odieuse persécution républicaine contre les prêtres, les moines et les magistrats, voici qu'un général, placé à la tête de l'état-major français, vend des décorations, des plans de mobilisation, et se livre à de honteux trafics. Voici qu'une femme de mœurs douteuses pénètre dans les secrets du ministère de la guerre et de l'armée française et paraît avoir de singuliers commerces avec les ennemis de la France. Voici qu'un commandant de corps d'armée, ministre hier, injurie le ministre actuel, son chef, par la voie de la presse, se moque de lui publiquement et en reçoit, publiquement aussi, trente jours d'arrêt ! Voici enfin que l'anarchie, le pillage, le désordre, règnent de haut en bas et menacent de tout carromper, de tout avilir, de tout perdre, notre armée, notre marine, notre administration et aussi notre honneur, notre vieille gloire ! O quels tristes jours de décadence et de deuil ! L'écume est montée au haut de la Société française, c'est l'écume qui gouverne, et ce sont bien des éblouissements d'écume qui jaillissent actuellement autour de nous. Ce que nous voyons, ce que nous apprenons chaque jour, n'est que la conséquence naturelle de longues années de corruption, de licence et d'impunité. Aussi, les étrangers s'écrient-ils, les uns avec joie, d'autres avec regret : « La France est pourrie ! » Non, la France n'est pas pourrie. Il y a de la pourriture au-dessus de nos têtes, il est vrai, mais la vraie France, la France chrétienne, la France de la tradition, vit au-dessous. Dieu merci, il y a encore de

bons et loyaux Français, qui aimeraient mieux mourir que de prendre part à ces tripotages dont on parle aujourd'hui, et qui gardent au cœur le culte du devoir, le respect de l'Église et l'amour de la Patrie. Quand ils seront encore plus nombreux et plus courageux, ils prendront des résolutions viriles, ils feront une croisade à l'intérieur, ils se précipiteront, avec tout le poids de leur mépris, sur ces gredins, qui salissent la nation, et ils les chasseront de leurs places, à coups de balai. Il y a longtemps que nous appelons ce jour de tous nos vœux et nous voulons espérer qu'il ne tardera pas trop. (L'Anjou.) H. B.

WILSONISME

M. Fernand Faure a donné au fait de la Lanterne les déclarations suivantes au sujet de la nouvelle accusation portée par Paris contre M. Wilson : « A part quelques détails sans grande importance, les faits avancés sont entièrement exacts. » Il est bien entendu que je ne parle que de la question administrative et des démarches faites par moi au sujet de cette affaire. « chose curieuse, aujourd'hui même j'avais l'intention d'en parler à la Commission du budget devant laquelle est venu en discussion le chapitre du budget des finances relatif aux restitutions et remises. » Je me suis contenté d'y faire allusion par un sentiment facile à comprendre dans les circonstances présentes, me promettant de revenir sur cette affaire lorsque sera discutée la fin du chapitre 106 du budget du ministère des finances. « J'étais loin de me douter à ce moment de la publication du Paris. » Dès que j'eus connaissance des faits en question, je me rends à l'enregistrement et au ministère des finances, mais ce n'est pas avec M. Dauphin que j'ai eu une entrevue. C'est avec M. Carlier.

« Ce n'est pas sans peine que je pus obtenir communication des dossiers. Je dus insister beaucoup et montrer que je connaissais tous les détails de cette affaire. » Je priai, je suppliai même afin d'empêcher cette restitution, qui constituait à mes yeux une illégalité pouvant entraîner la responsabilité pécuniaire et personnelle d'un ministre, si toutefois notre législation comporte une mesure de ce genre. « Je crus un instant que j'aurais gain de cause, mais mon illusion fut de courte durée. » — En ce qui concerne l'intervention de M. Grévy auprès de M. Sadi Carnot, vous est-il possible de nous donner quelques détails ? — Je ne puis vous donner des renseignements sur cette intervention. Je n'en connais pas les détails. « Tout ce que je puis vous dire, ajoute M. Fernand Faure, c'est que M. Sadi Carnot est allé trouver le Président de la République au sujet de cette restitution, qu'il refusa toujours de faire. » La décision de 1881 peut à la rigueur se défendre. « L'acte de société en participation passé entre M. Dreyfus et le gouvernement du Pérou, en 1869, n'était que mentionné dans le jugement de 1873, tandis que l'acte de société ayant été relaté en entier dans le jugement du 10 novembre 1884, qui terminait le second procès Dreyfus, la légalité de la perception était indiscutable. » En résumé, les faits racontés sont exacts. Vous pouvez les confirmer pour ce qui touche à la question administrative et aux démarches que j'ai faites. Quant au reste, je n'ai pas à m'en occuper et je ne puis vous en garantir l'exactitude. » Nous lisons dans l'Intransigeant : Aux faits par nous cités vient encore s'en ajouter un autre. On nous signale son tapissier, M. Leys, établi au n° 3 de la place de Madeleine, laquelle a été décoré dernièrement. Avoir travaillé pour le compte de M. Wilson constitue un titre exceptionnel à la distinction

que de malheureux soldats cherchent vainement à obtenir, en exposant mille fois leur vie sous le feu de l'ennemi. M. Wilson aura beau mentir plus effrontément encore qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Ses rares amis pourront tout à leur aise tenter de nous le présenter comme un petit saint et nous traiter de lâches calomnieux, ils ne parviendront pas à prouver que deux et deux fassent cinq. Qui ou non, les fournisseurs de M. Wilson sont-ils tous décorés ? 1° M. Léo Bachelery, architecte, a construit l'hôtel de M. Wilson. Il a été décoré le 14 juillet dernier. 2° M. Bernard, serrurier, a exécuté pour M. Wilson une rampe en fer forgé. M. Bernard a été décoré le 30 juillet 1887. 3° M. Cantini, entrepreneur de marbrerie de Marseille, a effectué, pour le compte de M. Wilson, au prix de 14,000 francs, des travaux qui en valaient 50,000. M. Cantini a été décoré le 5 juillet 1887. 4° M. Denys, horticulteur, rue Spontini, à Passy, a été chargé par M. Wilson des travaux de jardinage pour l'hôtel de M. Wilson. M. Denys a été bombardé chevalier de la Légion d'honneur. 5° M. Boivin, marchand d'appareils électriques, établi 16, rue de l'Abbaye, a posé les sonnettes dans l'hôtel de M. Wilson. M. Boivin a été décoré le 29 décembre 1885. 6° M. Lagarde a été chargé des travaux de bâtisse de l'hôtel de M. Wilson. M. Lagarde a été décoré le 14 juillet 1887. 7° M. Leys, tapissier, place de la Madeleine, a travaillé pour le compte de M. Wilson. Il a été décoré. Pour les moins clairvoyants, il y a là d'étranges coïncidences. Les travaux de l'hôtel, commencés en 1885, ont été achevés cette année, et c'est précisément dans ce laps de temps que les fournisseurs de M. Wilson ont acquis le droit de porter la croix des braves. S'ils n'ont à leur actif que les travaux exceptionnels effectués dans le petit palais de l'avenue d'Iéna, on nous permettra de considérer ces titres comme insuffisants.

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT
 PAR CH. SAINT-MARTIN

De temps à autre, les trois compagnons étaient obligés de tourner un marais salant, abandonné depuis longtemps, mais qui gardait encore son rectangle régulier, avec ses petites levées d'argile d'où s'enfuyaient, avec de grands cris, des nuées de bécassines et de mouettes aux ailes blanches. Il n'y avait nulle trace d'habitation. De ces contrées rendues infertiles par un ras de marée l'homme avait fui. C'est à peine si de temps à autre, sous quelque fougère ou quelque genêt, le pied rencontrait une brique effritée ou heurtait un vieux pan de mur caché sous un lierre à demi-déséché. Vers dix ou onze heures, la chaleur devint insupportable. De tous côtés, les trois voyageurs voyaient fuir des couleurs aux anneaux étincelants ou de magnifiques lézards verts qui laissaient leurs traces sur la boue grise des salines. Devant eux s'élevaient comme de petites montagnes dont ils se croyaient tout proches, bien qu'ils en fussent encore assez éloignés. Au-dessus

de ces collines, on voyait briller au soleil les plumes argentées des goélands. Le Potard désignait ce point comme le but de l'excursion. — Là est la mer, disait-il. Rouget se frayait facilement un chemin, habitué qu'il était depuis de longues années à traverser les broussailles et les marais. Le Potard, qui connaissait le terrain, marchait aussi très vite. Mais Beauregard avait peine à suivre ses amis. Ce grand garçon, si fort, si bien découpé, n'était pas rompu aux exercices violents, et de temps en temps, à la grande joie du Potard et de Rouget, il glissait sur l'herbe courte et luisante et s'étendait tout de son long. Chaque fois, le Potard lui adressait la même plaisanterie innocente : — Allons bon ! disait-il, encore une lieue de faite. C'est Beauregard qui pose les bornes ! Un peu après midi, les trois camarades commencent à gravir ces collines qu'ils avaient vues de loin et qui n'étaient autres que des amas énormes de sable accumulé depuis des siècles. Rouget était dans l'admiration. Parvenus au sommet de la dune, les trois amis poussèrent des exclamations joyeuses comme cet amiral qui découvrit le Pacifique : — La mer ! la mer ! s'écrièrent-ils.

Devant eux, en effet, s'étendait la mer, la pleine mer, avec ses lointains sans limites perceptibles. Habitué qu'ils étaient à n'apercevoir que le port de Noirmoutier et le golfe borné par les côtes de France, Louis et Jean restèrent quelques minutes plongés dans une admiration profonde. — Dieu, que c'est grand ! murmurait Rouget. — Que c'est beau ! reprenait Beauregard. L'Océan se roulait à leurs pieds sur une vaste grève dont il déplaçait les galets avec un bruit monotone et charmant. Le Potard fit quelques pas à travers les dunes et s'arrêta dans une grotte naturelle formée par les hautes marées. — Ici, dit-il, il faut déjeuner. — Oui, dit Rouget, dont l'appétit était toujours excellent. Mais nous ne trouverons jamais de cachette en cet endroit. — Pourquoi donc ? — Parce que la trace des pas est trop facile à découvrir et que les sables sont trop mouvants. — Nous verrons cela tout à l'heure. En attendant, mangeons. Les trois amis déjeunèrent copieusement, avec les provisions qu'ils avaient emportées le matin. Le Potard était d'une gâté folle. — Ce voyage est superbe, disait-il ; avec des amis comme vous, je m'engagerais bien à passer toute ma vie dans cette île.

Pendant le repas, à plusieurs reprises, il alla se poster en embuscade sur une dune un peu plus avancée que les autres et fut assez heureux pour tuer et pour rapporter à ses compagnons un cormoran et deux ou trois alouettes de mer au ravissant plumage. Vers une heure, les trois hommes se remirent en route. Le Potard les guida tout le long de la côte, en leur faisant voir plusieurs grottes dont il s'était servi jusque-là pour l'affût. Mais toujours Rouget écartait ces « caches » qui n'étaient pas assez sûres à son gré. Eugène finissait par s'impatienter. — Tu es trop difficile. — Non, non. Il faut une vraie cachette où les gendarmes ne puissent jamais nous trouver ; et moi, si j'étais gendarme... — Oh ! toi... — Moi, si j'étais gendarme, j'aurais trouvé tes grottes en moins d'une heure. — Comme tu voudras, allons plus loin. A force de tourner vers l'Est, les trois amis revinrent peu à peu vers la région boisée de l'île et Rouget commença à espérer d'être plus heureux de ce côté. En même temps, les dunes de sable disparaissaient pour faire place à des rochers, à de gros buissons d'épines, à d'épais chênes verts et à de

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LES VIVATS

Le *Radical* est préoccupé d'entendre crier : « Vive Ferron ! » ou « Vive Boulanger ! » mais jamais « Vive la République ! »

Il dit :

« Le ministre de la guerre se montre à Nancy. On crie : « Vive Ferron ! »

« Le ministre de l'instruction publique se promène à Nîmes. On crie : « Vive Boulanger ! »

« À Nîmes comme à Nancy, on oublie de crier : « Vive la République ! » On a tort. »

En effet, c'est un mauvais symptôme pour le gouvernement.

M. SPULLER EN VOYAGE

Jamais M. Spuller n'aura entendu, parait-il, semblable concert. Nous avons dit comment il avait été accueilli à l'inauguration du lycée : la même scène s'est reproduite à son départ de Nîmes. On télégraphie au *Petit Journal* :

« Une nouvelle manifestation a eu lieu hier soir à la gare.

« À l'arrivée de la voiture portant le ministre et les personnes qui l'accompagnaient, des huées et des cris se sont fait entendre de toutes parts, au milieu desquels on distinguait ceux de : « Vive Boulanger ! »

« En pénétrant dans la salle d'attente, le ministre a été acclamé par ses amis qui étaient groupés autour de la porte.

« Toute la police était sur pied ; on n'a fait aucune arrestation. »

LE TRAFIC DES DÉCORATIONS

M^{me} Limouzin a été de nouveau entendue par M. Athalin, juge d'instruction.

L'interrogatoire n'a rien révélé de particulièrement intéressant.

Les recherches ordonnées par la Société générale dans ses bureaux de quartiers n'ont amené aucune découverte relative au prétendu chèque de 10,000 fr. payé par cette Société à M. Wilson.

Quant à M. A. Joubert, il demeure jusqu'à présent introuvable, ainsi que le général d'Andlau.

L'AFFAIRE CAFFAREL

Nous lisons dans le *Temps* :

« D'après la loi du 19 mai 1834, la position de réforme, au point de vue de ses conséquences pécuniaires, ne s'applique pas aux officiers ayant plus de trente ans de service. D'autre part, d'après la loi du 4 août 1839 (article 7), les officiers généraux ne peuvent être mis à la retraite que sur leur demande ou d'office, à condition, dans ce dernier cas, qu'il leur soit fait application des dispositions de la loi de 1834, relative à la réforme.

« Par suite, pour mettre le général Caffarel à la retraite d'office, on était obligé de le traduire devant un conseil d'enquête, et il

fallait aussi que ce conseil émit contre lui un avis proposant la mise en réforme.

« Un arrêt du conseil d'Etat, statuant au contentieux, en date du 24 décembre 1877, est formel sur ce point de droit.

« C'est en vertu de ces dispositions que le ministre de la guerre a présenté, le 13 octobre, au Président de la République un rapport tendant à faire rayer des cadres de l'armée et à rendre à la vie civile le général en non-activité Caffarel et à faire liquider d'office la retraite de cet officier.

« Le Président de la République a signé ce rapport le 14, et il est absolument inexact qu'il ait manifesté aucune hésitation.

« La retraite de M. Caffarel a été liquidée par le ministère de la guerre qui l'a envoyée, lundi, au conseil d'Etat. Le général, ayant plus de cinquante ans de service, avec ses campagnes, a droit, parait-il, au maximum de la pension, c'est-à-dire à 8,000 francs par an.

« Depuis le 14, jour de la signature de la décision présidentielle, le général Caffarel n'appartient plus à l'armée.

« Nous croyons savoir qu'il continuera provisoirement à être détenu à la prison militaire, et cela par pure déférence, jusqu'au moment où le juge d'instruction aura pris une décision définitive à son égard. S'il y a ordonnance de non lieu, il sera purement et simplement relâché.

« Si la justice civile veut le retenir, il lui sera remis. »

Le *Journal officiel* publie le décret suivant, aux termes duquel M^{me} Vignal est décorée de la Légion-d'Honneur :

« M^{me} Vignal (Julie), en religion sœur Jolie, de l'ordre des religieuses de Saint-Vincent de Paul : 23 ans de services, une campagne. Chargée depuis 23 ans du service des salles militaires de l'hospice de Châteaudun, a fait preuve du plus grand dévouement pendant la guerre de 1870-74 et durant plusieurs épidémies. »

M. Wilson n'a rien eu à voir dans cette récompense.

La franc-maçonnerie ne se contente plus d'exercer le pouvoir d'une façon occulte ; elle tient à bien faire connaître que c'est elle qui gouverne.

On lit dans une correspondance de Saint-Claude au *Lyon républicain* :

« L'enquête judiciaire ouverte par le Parquet pour découvrir les auteurs de la tentative de renversement de la statue de Voltaire, n'ayant donné aucun résultat, la loge le Réveil de la Montagne a décidé de rechercher les coupables.

« Mardi matin, des affiches ont été collées, affrant 500 francs de prime à qui fournira les indications les plus utiles pour amener la découverte des coupables. »

Nous sommes curieux de savoir quel accueil ferait la magistrature et l'administration à une proclamation de ce genre, émanant d'un cercle catholique, et promettant 500 francs de récompense à qui fournirait

hautes falaises semblables à celle qu'ils avaient gravie en arrivant dans l'île.

— Pourquoi ne nous as-tu pas conduits tout d'abord par ici ? demanda Rouget.

— C'est qu'ici nous sommes prêts de Noirmoutier et des habitations.

— Cela ne fait rien. Les meilleurs refuges sont souvent au milieu des bourgs et des villages.

Après une heure de marche en plein bois le long de la côte, les trois hommes aperçurent de loin, du haut d'une falaise élevée, les côtes de France qui s'estompaient dans les leurs du couchant.

— N'allons pas plus loin, dit Rouget. C'est ici qu'il faut trouver notre affaire.

— Volontiers, reprit Beauregard. Je suis épuisé ; je vais m'asseoir un instant pour me reposer.

— Non pas. Ce n'est pas l'heure de se reposer, c'est le moment de travailler, au contraire.

Les trois amis se divisèrent et commencèrent leurs recherches de divers côtés.

— Le premier qui trouvera poussa le cri, dit le Potard.

— Oui, répondit Rouget.

Jean Beauregard ne comprit pas. Il n'était pas au courant des habitudes des breconniers du Maine.

Une demi-heure s'écoula de la sorte. Pendant ce temps, le soleil baissait tout à fait et ne parut plus que comme une énorme boule enflammée et

suspendue au-dessus des eaux.

Tout à coup, le chant du hibou se fit entendre à deux ou trois reprises.

— Tiens, se dit Jean, qui cherchait vainement un trou dans les broussailles, encore le hibou ; c'est le même oiseau qui chantait la nuit de notre évasion.

Au même instant, le Potard passa en courant près de lui.

— Venez vite, dit-il, Rouget nous appelle. Il aura trouvé une cachette.

— Je n'ai rien entendu.

— Vous êtes donc sourd ?

Les deux amis coururent ensemble, dans la même direction, puis ils s'arrêtèrent.

Le hibou chanta de nouveau.

— C'est par ici, dit le Potard. Entendez-vous ?

— Je n'entends rien.

Jean suivit le Potard, qui s'élançait sur la pointe nue d'une falaise qui s'élevait à plus de cent vingt pieds au-dessus du niveau de la mer.

Parvenu à l'extrémité, le Potard s'arrêta encore et regarda attentivement autour de lui.

— Je ne vois rien, murmura-t-il. Où donc est-il ?

Eugène revint sur ses pas et fouilla tous les arbres et tous les buissons. Puis il retourna les pierres, étudia les rochers et n'aperçut aucune issue, aucune ouverture.

Il revint alors à la pointe de la falaise.

des renseignements sur la destruction d'une statue de la Vierge près de Ferney.

A la tristesse de son repos forcé, s'ajoute, pour le général Boulanger, le chagrin causé par le départ prochain de sa fille aînée, qui se retire définitivement au couvent des Carmélites le 25 de ce mois.

La *Correspondance française*, qui est bonapartiste, montre une vive irritation de la punition infligée au général Boulanger. Elle s'en prend au général Ferron, qu'elle couvre d'injures, comme pourrait faire la feuille la plus révolutionnaire. Cette effervescence boulangiste dans le parti bonapartiste est bien curieuse, pour employer une expression tempérée.

LE PRÉFET DEMANGEAT

On écrit de Valence :

« Les Frères de la Doctrine chrétienne qui dirigeaient l'école primaire publique de la place Saint-Estève, viennent d'être expulsés par le commissaire de police Boileau, en vertu de l'arrêté de laïcisation du préfet Demangeat et des instructions du maire de Valence, des locaux affectés à l'école, dans la maison de la place Saint-Estève. Les Frères sont toujours en possession du reste de la maison dont ils revendiquent l'entière propriété. Une instance va être introduite par eux contre la ville de Valence, afin d'être remis en possession de la partie de la maison où se trouve l'école.

« La maison de la place Saint-Estève appartient aux Frères depuis plus de 150 ans ; ils n'en avaient pas même été expulsés pendant les plus mauvais jours de la période révolutionnaire. Ce souvenir est bon à rappeler à propos de ce qui vient de se passer. Comme partout, les enfants qui fréquentaient l'école primaire publique de la place Saint-Estève ont suivi leurs maîtres aimés ; ils ont été répartis dans les écoles catholiques libres de la ville, dirigées par les Frères. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 octobre.

Le marché reprend son allure ferme, les cours de nos rentes sont tous en progression : 3 0/0, 82.08 ; 4 1/2 0/0, 109.27.

On cote l'action du Crédit foncier 1.400. Les obligations foncières et communales des diverses séries sont très demandées et particulièrement celles de 1879 et 1880 à 480 et 485. Ce prix est un prix d'achat dont on doit se hâter de profiter pour s'assurer des bénéfices certains par la réalisation prochaine au cours de 500.

La Société Générale est fermement tenue à 432 50. Le cours actuel ne tardera pas à être franchi pour reprendre le coupon et s'acheminer rapidement vers le pair.

La Banque d'Escompte est demandée à 472, les tendances portent le titre vers le cours normal de 500 ; cette grande fermeté est due aux intérêts de la société dans les fonds italiens.

Les Dépôts et Comptes Courants cotent 606.25. La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance

— C'est pourtant bien d'ici qu'il nous appelait.

— Je ne sais pas, puisque je n'ai rien...

Beauregard, qui arrivait en parlant ainsi, s'arrêta court et faillit tomber d'étonnement.

Un hibou, un autre, sans doute, venait de chanter à quelques pas de lui.

Il tourna la tête de tous côtés.

— Où diable sont-ils donc, murmura-t-il, tous ces oiseaux de nuit ?...

Le Potard, l'entendant, partit d'un franc éclat de rire. Mais l'étonnement de Jean redoubla.

Le cri du hibou se fit entendre de nouveau, non plus à côté d'eux, mais sous leurs pieds.

Le Potard, étonné à son tour, désigna le sol du doigt :

— Il est là.

— Qui cela ? le hibou ?

— Mais non, Rouget.

— C'est donc Rouget qui ?...

— Sans doute.

Beauregard rit à son tour.

— Il fallait donc le dire. On prévient les gens.

— Cherchez-le avec moi.

(A suivre.)

est de 31,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,500 francs sur le report de l'année précédente.

L'émission d'obligations que la Compagnie Transatlantique offre au public est une conversion. Faut-il que l'épargne l'accepte ? Non. L'obligation ancienne rapportait net 4.65 0/0 ; l'obligation nouvelle que l'on offre rapportera 4 0/0. Quelles sont les garanties qui couvrent cette émission ? Elles reposent d'abord sur la subvention du gouvernement, mais cette subvention expira dans quinze ans. Or la période d'amortissement de ces 300,000 obligations nouvelles dépasse de 52 ans la durée de cette subvention. Le matériel ? Mais la flotte de la Transatlantique en 1961 aura perdu plus de la moitié de sa valeur, et ce en supposant même que les inventaires estimatifs actuels soient exactement chiffrés. Supposition invraisemblable, nous le démontrerons.

L'action de Panama se négocie à 333.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les engagés conditionnels de la classe de 1885 seront renvoyés dans leurs foyers le 14 novembre au soir. Les colonels sont invités à proposer immédiatement pour le grade de sous-lieutenant les anciens engagés conditionnels qui auraient accompli deux années de service. Il en sera admis le huitième de l'effectif.

Ligne de Saumur à La Flèche

La nouvelle ligne de Saumur à La Flèche s'ouvrira lundi prochain 24 octobre.

Voici quelle sera la marche des trains entre les deux villes :

Départ de Saumur (Orléans) : 7 heures 05 du matin, 1 heure 48 et 7 heures 20 du soir.

Arrivée à La Flèche : 9 heures 20 du matin, 2 heures 45 et 8 heures 52 du soir.

Départ de La Flèche : 7 heures 15 et 10 heures 20 du matin, 5 heures 05 du soir.

Arrivée à Saumur (Orléans) : 8 heures 55 du matin, 12 heures 59 et 6 heures 44 du soir.

CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES A LONGUÉ

Nous avons donné, il y huit jours, la liste des primes obtenues au concours de Doué-la-Fontaine. Voici les primes qui ont été décernées à Longué, pour le canton de Longué et la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire :

Poulinières. — Primes de l'Etat : MM. Lepelletier, de Neuillé, 400 fr. ; Bigot, de Longué, 400 ; Archais, de Beaufort, 400 ; Boulard, de Beaufort, 400 ; Martin, des Rosiers, 400 ; Rétif, de Vivy, 400 ; Tessier, de Longué, 400 ; Baillif, de Longué, 400 ; Cornilleau, de Saint-Lambert, 400 ; Chartrain, de Longué, 400 ; Cornilleau, de Blou, 50.

Pouliches. — MM. Cornilleau, de Saint-Lambert, 50 fr. ; Chartrain, de Longué, 50 ; Stears, de Saumur, 50.

M. Nau, conseiller de préfecture dans le Cher, est nommé au conseil de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Ducau, nommé sous-préfet de Mirande.

Le *Ralliement* croit savoir que les délégués de la Chambre syndicale des négociants en vins et spiritueux du département de Maine-et-Loire ont fait une démarche auprès de nos députés et sénateurs pour leur exposer leurs désirs relatifs à la réforme de la loi de 1816 qui régit encore en ce moment les boissons.

THÉÂTRE DE SAUMUR

AVIS. — Par suite d'un changement de spectacle à la Comédie-Française, M. Leitner et M^{lle} Du Minil n'ont pu avoir de congé ; ils seront remplacés par M. Krauss et M^{lle} Wassen, de l'Odéon.

A la place de *Rival pour rire*, on jouera le *Cousin Edgar*, comédie en 4 acte, avec M. Coquelin dans le rôle de Joseph.

Lundi prochain, 24 octobre, la troupe de M. Justin Née jouera sur notre scène

MIGNON, avec M^{lle} Doux dans le rôle créé par M^{me} Galli-Marié.

LES NOUVEAUX BILLETS DE 400 FRANCS

Depuis quelques jours, la Banque de France délivre des billets de 400 francs tout neufs, portant le millésime de 1887. Dans la fabrication de ces nouveaux billets, on a atteint un degré de perfectionnement qui en rendra l'imitation à peu près impossible. Excessivement transparents, quoique d'une grande solidité, les vignettes et autres sujets se détachent avec une finesse telle qu'on jugerait que ces billets sont fabriqués au moyen de quantité de morceaux rajustés.

NOUVELLES PIÈCES D'OR Russes

Le ministre des finances publie l'avis suivant :

« Le public est prévenu qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, les nouvelles pièces d'or russes de 40 et de 5 roubles, frappées à l'effigie de l'empereur de Russie, dans les mêmes conditions de fabrication que nos pièces nationales de 40 et 20 fr., seront admises pour 40 et 20 fr. dans les caisses publiques. »

COMMENT ON DEVIENT PERCEPTEUR

Sous ce titre, on lit dans un journal républicain, le XIX^e Siècle :

« Notez que ces grosses sinécures sont données uniquement à la faveur ; et, sans citer aucun nom propre, nous pouvons donner quelques exemples bien connus... »

« Celui-ci, après avoir dévoré sa fortune dans les cercles, dans les villes d'eau et ailleurs, a été député muet et inconnu, pendant une législature, puis ses électeurs l'ont abandonné. Mais, pendant son séjour au Palais-Bourbon, il a fait une conversion à gauche, et, de bonapartiste coloré, est devenu républicain aimable. Les finances l'ont consolé de tous ses déboires en le nommant receveur percepteur à Paris... Total : 25 ou 30,000 francs. »

« Celui-là était, au mois d'août 1880, maître répétiteur dans un lycée de la capitale, aux appointements annuels de 4,800 francs ; au mois de septembre de la même année, il se mariait avec la fille du secrétaire d'un homme qui a été très en vue et il trouvait sous sa serviette, au déjeuner de noces, sa nomination de percepteur à C... Ci, 25,000 francs ! Quelques mois plus tard, il était appelé à X... dans la charmante banlieue des environs de Paris qui avoisine le bois de Boulogne, avec un avancement de dix mille francs. »

« Cet autre était notaire dans un trou quelconque d'un des départements du centre ; il joignait les deux bouts en économisant ; seulement, les hasards de la vie l'avaient marié à la sœur d'un petit avocat de sous-préfecture que les surprises de la politique ont fait un instant sous-secrétaire d'Etat, si peu illustre, d'ailleurs, que les électeurs l'ont délaissé aux dernières élections. Mais, le notaire a su profiter de la passagère fortune du beau-frère et il a été bombardé percepteur, aux portes de Paris, avec 15,000 francs. »

« Mais il faut s'arrêter... A ceux qui voudraient continuer cette liste, il suffirait de prendre l'annuaire et de lire ; chaque page est un scandale ! »

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 17 Octobre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 50 à 16 »	9 » à » »
Saumur,	17 50 » » »	7 50 8 » »
Baugé,	15 » 16 50 »	8 » » » »
Segré,	15 50 » » »	8 » » » »
Beaupréau,	16 » » » »	8 50 » » »
Montfaucon,	15 50 » » »	8 50 » » »
Montreault,	16 50 » » »	8 50 » » »
Chemillé,	17 » 17 50 »	7 75 8 25 »
Cholet,	» » » » »	» » » » »
Champloceaux,	16 » » » »	8 50 9 » »
St-Flor.-le-Vieil,	16 » » » »	8 50 9 » »
Vihiers,	16 » 16 50 »	7 50 8 » »
Brissac,	15 » 15 50 »	7 50 8 25 »
Chalonnnes,	16 » » » »	8 75 9 » »
Doué,	16 » 16 50 »	8 » 8 25 »

A Nantes, blés américains, de 22 » à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 21 50 à 22 » les 100 kilos.

FAITS DIVERS

Le préfet de police vient d'interdire aux forains l'usage des orgues de Barbarie, des instruments à vent, des tambours et grosses caisses. Le Paris rend compte ainsi des transformations que cette prohibition a amenées et qu'on a pu constater à la fête de Montmartre :

« Sauf le monsieur qui vend du mal de mer avec des bateaux qui n'ont de vague que le balancement, tout le monde, hier, s'était conformé à la décision préfectorale. »

« Quelques manèges ne s'étaient pas mis en frais d'imagination ; ils avaient supprimé leur musique tout simplement. Semblables à cet impresario de province qui, sans orchestre et voulant jouer la Dame blanche pour faire honneur à Boïeldieu, remplaça la partition par une mimique vive et animée, ils substituaient aux souffles des tuyaux d'orgue un peu de bonne humeur de plus. Et le manège, pour être muet, ne chôma point de cavaliers intrépides, faisant, moyennant deux sous, le tour du bois — équerri. On pouvait même apprécier ce calme relatif qui permettait de goûter, sans en rien perdre, la fin des bons mots échangés. »

« Chez une contrefaçon de la belle Fatma, à la grosse caisse extérieure avait succédé un piano. Un piano à la foire ! O Bobèche ! »

« Un monsieur de phénomène a eu une idée des plus ingénieuses : il a engagé un gros garçon qui joue du trombone avec son nez ; il paraît que l'arrêté de M. Gragnon ne vise pas cet instrument à vent... »

« Les manèges à deux étages ont commandé de véritables orchestres. »

La Compagnie Générale Transatlantique procédera, le 23 octobre courant, à l'émission de 300,000 Obligations de 500 fr. 3 0/0. Cette émission a le double objet de convertir les Obligations existantes, qui sont du type de 500 fr. 5 0/0, et d'unifier en la consolidant la dette flottante de la Compagnie. L'opération s'adresse donc à la fois aux détenteurs actuels d'Obligations et à l'épargne publique. Celle-ci pourra souscrire en espèces au taux d'émission de 347 fr. 50, ce qui donne un placement à 4 1/3 0/0, non compris la prime d'amortissement. Aux obligataires actuels, la Compagnie offre d'accepter en paiement de ce prix de 347 fr. 50, les Obligations 5 0/0 comptées à 512 fr. 50 l'unité. Ajoutons que pour faciliter cet échange de titres, il est créé provisoirement des dixièmes d'Obligations nouvelles — de 34 fr. 75 par conséquent, — qui, dans le calcul d'échange, s'additionneront jusqu'à ce que la différence soit ramenée à un chiffre inférieur à ce sous-multiple, différence qui sera alors réglée en argent.

Son opération consistera en ceci : établir le capital représenté par le nombre de ses Obligations 5 0/0 comptées à 512 fr. 50 ; autant de fois 347 fr. 50 entreront dans le montant de ce capital, autant le porteur aura d'Obligations 3 0/0 nouvelles ; pour le surplus, autant de fois 34.75 y entrera, autant il aura de dixièmes ; le solde, il le touchera en espèces.

Le bénéfice du porteur qui convertit sera aussi celui du souscripteur en espèces ; aussi ne croyons-nous pas devoir insister pour ce dernier. Le crédit de la Compagnie est devenu indiscutable.

Théâtre de Saumur

Jeudi 20 Octobre 1887,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

COQUELIN CADET

Sociétaire de la Comédie-Française,

AVEC LE CONCOURS DE

M. KRAUSS et M^{lle} WASSEN, de l'Odéon, M^{lle} SCHELLIER, du Vaudeville, M^{me} CANTRELLE, ex-artiste du Grand-Théâtre d'Angers.

LES DEUX MÉNAGES

Comédie en 3 actes,

du Théâtre-Français, de MM. Wallard et Fulgence.

M. COQUELIN remplira le rôle de Bourdeuil.

UN MARI QUI PLEURE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français,

de M. Jules Prével.

M. COQUELIN remplira le rôle de Laroche.

MONOLOGUES : Solo de nûte (Paul Billhaud) ; le Petit Chaperon rouge, par un Anglais (Bancus), dits par M. COQUELIN cadet.

LE GOUSIN EDGARD

Comédie en 1 acte, d'Eugène Cellier.

M. COQUELIN remplira le rôle de Joseph.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES DE L'OPÉRA.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 20 octobre,

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, musique de Maillart.

Samedi 22 octobre,

Les Pêcheurs de perles, opéra de Georges Bizet.

Dimanche 23 octobre,

La Mascotte, opérette en 3 actes.

Latude, drame en 5 actes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS TRANSATLANTIQUES sont reçues, dès à présent, sans frais.

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 4^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE ; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 4 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 15, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les Dragons de Villars

Aimé Maillart, après avoir fait des études sérieuses, et après plusieurs années d'efforts infructueux pour faire connaître son talent, vit enfin les portes du Théâtre national s'ouvrir à son Gastibelza, et quelques années plus tard, à son Moulin des Tilleuls. Puis l'Opéra-Comique reçut la Croix de Marie, qui, malgré quelques qualités, n'eut qu'une courte existence à la scène. Mais sa célébrité ne date véritablement que des Dragons de Villars, qui firent son succès le plus réel, et son dernier opéra-comique, les Pêcheurs de Catane, a été loin d'obtenir les mêmes succès. Le mérite des Dragons de Villars, qui ont été joués lundi sur notre scène, n'est plus contesté aujourd'hui, et ce chef-d'œuvre, qui est resté au répertoire, assurera l'immortalité à ce compositeur dramatique.

Le sujet est un épisode de la guerre des Camisards, sous Louis XIV. Les proscrits, chassés des Cévennes, se sont réfugiés en Provence dans les montagnes de l'Estérel, où viennent les poursuivre les dragons du roi. Les malheureux tomberaient entre les mains de leurs ennemis, si Sylvain, un garçon de ferme, qui leur est tout dévoué, parce qu'il a été élevé par leur pasteur, ne les cachait au milieu des bois, et si une jeune chevière, Rose Friquet, fille pleine de malice et de cœur, ne parvenait à égayer les dragons et à conduire ses protégés jusqu'à la frontière, à travers des sentiers abrupts connus d'elle seule. C'est une physionomie intéressante que celle de la jeune chevière, à demi sauvage et si charmante sous les haillons qui la couvrent ; elle reçoit la récompense de son dévouement et elle devient la femme de Sylvain.

Sur le libretto dû à la collaboration de MM. Lockroy et Cormon, M. Aimé Maillart a écrit une partition dont la musique est simple, saine, vigoureuse, colorée, marquée de belle humeur et de franchise, où abondent les mélodies charmantes, où se trouve le sentiment des effets dramatiques, et où l'on remarque des beautés d'un ordre élevé.

L'interprétation de ce chef-d'œuvre de la musique française a été au-dessus de tout éloge.

M^{lle} Doux s'est brillamment affirmée dans le rôle de Rose Friquet, qu'elle a chanté de manière à enlever tous les suffrages. Elle s'identifie avec son personnage et l'anime ; c'est bien la petite chevière fatiguée, lêtue, dévouée, héroïque et mignonne même sous ses grossiers vêtements. Sa voix est vigoureuse dans la partie supérieure de l'échelle, les cordes médianes sont belles, et les cordes basses sont d'une riche sonorité. Si elle a l'ampleur, elle sait aussi exprimer les sentiments délicats avec des accents qui sortent directement du cœur.

En entrant en scène, elle a phrasé avec une espièglerie mutine et une fraîcheur éblouissante l'allégre du premier acte, Maître Thibaut, ses mules sont charmantes, qui a une allure vive dans ses formules séduisantes.

C'est avec une verve spirituelle qu'elle a dit l'air : Pour séduire une fille ; le duo avec Sylvain : Moi jolie, quelle folie ! dont l'effet est si gracieux, et empreint d'une si douce mélancolie, a été chanté par le charmant artiste avec une suavité merveilleuse. Mais c'est surtout dans le cantabile exquis du troisième acte : Espoir charmant, Sylvain m'a dit je t'aime, qu'elle a obtenu son plus grand succès. Elle a fait ressortir la phrase touchante qui accompagne ces paroles, et l'allegro appassionato si expressif : Oui, c'est moi qu'il a choisie, a été interprété avec tant de bonheur et une telle perfection que la salle étouffait sous les applaudissements et qu'un magnifique bouquet lui a été offert après ce morceau.

M. Delvoye a été brillant dans Belamy, le sous-officier des dragons. Le jeune baryton a chanté avec beaucoup de verve son ariette militaire : Quand le dragon a bien troqué, le duo avec Rose : Allons, ma chère, allons, voici mon verre, et le trio de la cloche, qui est fort bien dialogué. Cet artiste a mérité des applaudissements à la fin de chacun de ses morceaux.

M. Delmas a joué avec beaucoup de sentiment le rôle de Sylvain ; il dit juste et il reste toujours naturel. Toutefois, pourrions-nous lui conseiller de mieux étudier ses gestes, critique que les Angevins lui ont déjà faite ; à chaque instant, les mêmes mouvements reviennent et fatiguent par leur monotonie. C'est avec une tendre mélancolie et une expression touchante qu'il a chanté la romance : Ne parle pas, Rose, je t'en supplie, dont les dernières paroles ont été couvertes d'applaudissements sympathiques. Il a aussi bien mis au point l'air du troisième acte : Ah ! qu'il est beau, le temps où l'oiseau chante, et dans le duo avec Rose, il lui a donné la réplique avec un talent incontestable.

M. Stéphane a été très amusant dans le personnage épisodique de Thibaut. M. Pascaud a dit la prière du Pasteur avec une certaine largeur de style, et M^{me} Drouville n'a pas mal rendu le rôle de Georgette. Quant aux chœurs, ils ont chanté avec un ensemble parfait et on a particulièrement applaudi celui du premier acte : Heureux enfants de la Provence ; celui des dragons : Arrêtons-nous dans ce village, et le finale : Le bout-selle nous appelle ; le chœur des proscrits : Marchons sans bruit, Dieu nous conduit, et le dernier : Allons belle fiancée, ont été aussi admirablement rendus. — Tous les artistes ont eu les honneurs du rappel au baisser du rideau.

M. Lelong, chef d'orchestre, M. Meiners, pianiste, et les instrumentistes ont aussi contribué au succès de la soirée en interprétant cette musique avec un excellent sentiment, et en exprimant avec goût les nuances et les oppositions de cette ravissante partition.

A un certain moment, nous avons entendu une voix avinée, partie du poulailler, interpellé les artistes qui étaient en scène. Il est regrettable que des gens qui ont laissé leur esprit au fond d'une bouteille se donnent rendez-vous au théâtre pour troubler la représentation. Les agents de police ont été obligés de conduire au violon deux de ces perturbateurs ; nous espérons que M. le commissaire n'hésitera pas à les traduire en justice, si un premier avertissement n'est pas suffisant pour leur imposer silence.

C^o TRANSATLANTIQUE

Capital social, 40 millions, 9, r. Aubert, Paris

ÉMISSION PUBLIQUE, le 25 Octobre, de

300,000 Oblig. de 500 fr. 3 0/0

Remboursables à 500 fr. par tirage semestriel.

PRIX D'ÉMISSION : 347^{fr.} 50^{cts.} (Jouissance de 1^{er} oct. 1887)

On souscrit : soit en espèces, soit en Obligations anciennes de la Compagnie 5 %, qui seront reçues comme argent au cours de 512 fr. 50.

Les souscriptions-espèces seront effectuées :

En souscrivant, 50 fr. ; à la répartition : de 31 oct. au 5 nov., 207 fr. 50. — Ou : en souscrivant, 50 fr. ; à la répartition, de 31 oct. au 5 nov., 50 fr. du 10 au 20 nov., 100 fr. ; de 2 au 15 janvier 1888, 249 fr. 50.

On peut souscrire directement ou par correspondance :

A la Banque TRANSATLANTIQUE, 9, rue Aubert ; au Crédit LYONNAIS, boulevard des Italiens, 19 ; à la Société GÉNÉRALE, rue de Provence, 54 et 56 ; à la Société de Crédit INDUSTRIEL et COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72 ; à la Société de Dépôts et Comptes Courants, place de l'Opéra, 2, et à leurs Succursales, Agences et Succursales.

(Voir pour plus amples détails les Prospectus distribués par les Etablissements ci-dessus)

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. André POPIN, avoué licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8 successeur de M. BEAUREPAIRE, et de M. ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE

EN 2 LOTS,
De l'usufruit appartenant à M. Moreau-Barier, propriétaire à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,
SUR
TROIS MAISONS
ET
DIVERS IMMEUBLES
Consistant en :
Terres, Prés, Vignes et Taillis,

Sis communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Chenehutte-les-Tuffeaux et de Trèves-Cunault (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 30 octobre 1887, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M. ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

1^{er} Lot.
Contenance : 41 hectares 28 ares 51 centiares environ.
Mise à prix : huit mille francs, ci. 8.000
2^e Lot.
Contenance : 78 hectares 37 ares 60 centiares.
Mise à prix : neuf mille francs, ci. 9.000
Total des mises à prix : dix-sept mille francs, ci. 17.000
L'usufruitier est âgé de soixante-treize ans et demi.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, poursuivant la vente;
2^o A M. ROULLEAU, notaire à Fontevrault, dépositaire du cahier des charges.

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, Saumur.

A VENDRE

A Rente viagère, sur une seule tête,
TROIS MAISONS
Situées à Saumur,
dont l'une, très importante, au centre du commerce, est louée 1,550 fr., impôts compris ; et les deux autres 500 fr. chacune.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. LANGLOIS. (711)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5,

En très bon état, à deux étages.

S'adresser à M. VINCENT, buissier à Saumur, ou à M. GIRARD, expert à Saumur. (715)

A VENDRE

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter en 1887, 1888, 1889.

Ensemble : 119 hectares 17 ares 89 centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 anciens, 1,159 modernes et 1,509 balivettes ; les arbres essence de chêne seront compris dans la vente avec le taillis. Plus 1,110 cadets.

Cette vente pourra être réduite, si le désir en est manifesté, à la vente des Coupes composant l'exercice 1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon et d'écorder.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, à Brézé. (639)

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAT-COUTARD, 8, rue du Puits-Neuf. (577)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDE.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

M^{me} V^e HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, vu la prospérité toujours croissante de sa Maison, elle vient d'agrandir son Atelier de Couture.

Cette nouvelle installation lui permettra de livrer dans le plus bref délai les commandes qui lui seront faites.

Deuil complet en 10 heures ;
Choix très varié

DES HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
A des prix très modérés.

ON DEMANDE une apprentie.

ON DEMANDE une institutrice brevetée âgée d'au moins 21 ans.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basso-cour.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr.
— pour six mois... 3 fr. 50
— pour trois mois... 2 fr. 50
Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers ; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS

DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES

Suivies d'une instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs.

PAR P. ROGER

Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux

PRIX : 50 centimes ; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

Saumur, Imp. P. GODET.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75
— première qualité..... » 90
— Perle, qualité extra..... 1 »
— à trous..... » 95
BOUGIE de l'Etoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT

Vitrierie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

LESSIVE - IRIS

LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM Frères, D^rs, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 OCTOBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	81 20	82	Est	797 50	797 50	OBLIGATIONS			Gaz parisien	415	516 50
3 % amortissable	84 70	84 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1263 75	1263 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	529	Est	390	391
4 1/2 %	109 40	102 40	Midi	1161 25	1155	— 1865, 4 %	518	519 25	Midi	393 50	395 50
4 1/2 % (nouveau)	108 96	109 25	Nord	1550	1545	— 1869, 3 %	410	409 25	Nord	403	402 75
Obligations du Trésor	514	513	Orléans	1303	1303 75	— 1871, 4 %	392 56	392 50	Orléans	397 50	397 50
Banque de France	4180	4160	Ouest	863 50	863	— 1875, 4 %	518	515	Ouest	395	395
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1287 50	1283	— 1876, 4 %	513 75	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	394	394
Comptoir d'escompte	1030	1039	Canal de Suez	2067 50	2015	Bons de liquid. Ville de Paris	530 50	531	Paris-Bourbonnais	393	394
Credit Lyonnais	570	570	C. gén. Transatlantique	330	530	Obligations communes 1879	477 50	478	Canal de Suez	581 50	584
Credit Foncier, act. 100 fr.	143 25	1395	Russe 5 0/0 1870	100 25	100	Obligat. foncières 1873 3 %	457	456 50	Panama 6 0/0	436	436
Credit mobilier	318 75	320				Obligat. foncières 1 81 3 %	380 50	382 25			
Canal Inter-Panama	341 25	352 50									